Section Paris Louvre

Distribution et Guichets

COMPTE-RENDU DU CHS-CT DU 12 JUIN 2009 DE PARIS ETIENNE MARCEL (1ER ET 2ÈME ARRONDISSEMENTS)

La réunion du CHS CT s'est tenue vendredi 12 juin de 8h30 à 14h.

Pour la CGT étaient présents Chanaz Bouadi (cedex), Delphine Gambier(Cedex), Didier Tanguy(1er arrondissement), Alain Aubry(2ème arrondissement).

Les points abordés ont bien évidemment largement concerné les conséquences des suppressions d'emplois sur la distribution des 2 arrondissements et la dégradation des conditions de travail dont la direction a systématiquement cherché à en diminuer la portée.

Le CHS-CT – quelle évolution ?

Il a été aussi été question des évolutions de la Poste avec, d'ici la fin 2009, une nouvelle désignation des représentants du personnel. Ils sont désignés aujourd'hui par les syndicats et seraient élus à l'avenir par le personnel. L'inspection du travail serait plus directement impliquée. C'est le fonctionnement du CHS-CT dans le privé. C'est effectivement ce qui se prépare : Le changement de statut de la Poste en Société Anonyme. La Poste veut mettre toutes ses instances au diapason de cet objectif.

Tous les représentants du personnel (CGT-SUD et CFDT) ont voté contre le règlement intérieur du CHS-CT, celui-ci en effet ne prévoit pas la présence des suppléants (sauf en cas d'absence du titulaire).

C'est la direction qui a décidé de tenir 2 CHS-CT pour un seul étage après avoir séparé l'établissement en deux entités. Sans parler de la perte de temps que cela inflige, mégoter sur la participation des représentants du personnel suppléants (par souci d'effectif sûrement), cela est inacceptable.
La CGT s'oppose à ce changement de statut et la privatisation ainsi qu'aux évolutions qui vont dans ce sens.

Sur le rapport de la médecine de prévention 2008 – trois points importants

- Le rapport constate **une forte augmentation des TMS** (troubles musculo-squelettiques) chez les facteurs et les trieurs. Les femmes en sont les principales victimes (60%), les tendinites sont de plus en plus courantes et les blessures au poignet. Le médecin nous a expliqué que ces TMS viennent notamment des risques psychosociaux (stress, non-reconnaissance dans le travail, mais aussi de problèmes familiaux, etc.). Comment ne pas y voir la conséquence de ce que nous vivons dans le monde du travail (pressions, restructurations, sanctions, et dégradations des conditions de travail). Les suppressions d'emplois ne vont pas arranger les choses.
- **Le médecin de prévention deviendrait médecin du travail.**
- Les visites médicales hormis celles d'embauche (mais par les temps qui courent celles-ci sont rares) se feraient davantage à la demande. **La visite médicale serait obligatoire tous les 4 ans (2ans aujourd'hui).** Où est le progrès ? Quand on sait que pour certains agents, c'est la seule visite effectuée auprès d'un médecin pendant des années, c'est un recul grave de la prévention.

.../...

Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications
SYNDICAT DES SERVICES POSTAUX DE PARIS - *67 rue de Turbigo - 75139 PARIS CEDEX 03*
CCP PARIS 14 569-53 A - Téléphone : 01 48 87 68 15 - Télécopie : 01 42 74 66 27 - e.mail : cgt.postaux@wanadoo.fr

Sur la qualité de l'air respiré

Un représentant d'OFFIS (filiale de Veolia, multinationale dans la distribution de l'eau) est venu faire son rapport sur la qualité de l'air (avec la séparation en 2 établissements il devra revenir pour dire si l'air est meilleur sur le 3ème que sur le 2ème !). Il ressort que le personnel de ménage « mange » un maximum de poussière en passant le balai et qu'il lui est conseillé de mettre le masque qui doit lui être fourni.

Plan d'action 2009 de prévention des risques professionnels

Pour prévenir des accidents de travail la direction met en place certaines actions, en voici quelques-unes qui méritent des commentaires :

- **Contrôler que les sacs ne soient pas chargés à plus de 15kgs.**
  Pourquoi pas ! Mais des problèmes restent : le temps que nous avons pour les préparer, la présence effective des dépôts sur les tournées, etc…
- **Contrôler la présence de débris divers (dont les liasses) sur le sol.**
  La direction multiplie les champs d'ouvertures de liasses en les laissant à ouvrir sur les quartiers. Maintenant, elle pense qu'il faut limiter le risque de se prendre les pieds dedans. **Elle en est la première responsable.**
- **Soulager les déplacements avec les bras chargés.**
  Ceci est encore un aspect de la désorganisation du travail due aux restructurations : les agents vont prendre au chantier des encombrants avant que la brigade de tri ait fini son travail… **il manque peut-être quelqu'un pour le faire ce travail ?**
- **Peser régulièrement le volume des sacs et bottes à distribuer.**
  La direction constate une augmentation du volume des sacs, **cela ne va pas l'empêcher de vouloir continuer à supprimer les lignes, quand elle s'attaquera au Cedex.**
- **Marquer les aires de circulation.**
  Elle part du constat que les zones de stockage du matériel ne sont pas marquées et souhaite nous dire où marcher, à quand les signaux sonores pour nous empêcher de sortir de l'allée. **Après les caméras, les portes fermées (accès badgés) voici les marquages au sol.**

Compte rendu des questions posées par les délégués CGT

Pour notre part, en tant que représentants CGT, les problèmes que nous avons posés avaient trait, comme on l'a dit, aux conditions de travail liées aux suppressions d'emplois.

La situation des contrats de professionnalisation ou apprentissage

A ce jour, pour ce qui concerne notre centre, seul le collègue du Cedex devrait obtenir son embauche à la PIC de Gonesse. Pour les autres, s'ils réussissent à avoir leur permis de conduire ce sera la distribution dans le 93, 94 ou 77.

Et s'ils ne l'ont pas ? La Poste ne veut rien entendre : le fait que ces jeunes aient été pris en stage sans possession de permis et que le stage n'ait pas permis de l'avoir, cela ne l'émeut pas plus. La direction nous dit qu'elle les met dans le vivier de recrutement. C'est un moyen de se débarrasser sans le dire de ces jeunes qui ont investi une année de leur temps pour se former au travail de postier. Le pire dans cette histoire… c'est qu'elle va en reprendre d'autres. On peut se demander pour quoi faire ? Pour les conduire à l'ANPE (pardon, dans le vivier) dans 1 an et demi ? **Nous avons demandé l'embauche de tous les contrats pro et apprentis. Pour lui faire changer d'avis il ne suffira pas d'avoir posé la question au CHS !**

L'organisation du travail de cet été

Les tournées renforts O.S

Nous constatons, comme nous le craignions, que ce sont les premières à sauter (au mois d'août) après que la direction ait remisé sa provocation de nous faire travailler à 2 les samedis, lundis et mardis et à 3 les autres jours. Elle reviendra sûrement à l'attaque plus tard avec ses « lundis bleus »

Nous demandions que les pochettes de réexpédition soient disponibles sur ces positions de travail. La direction nous dit que cela pose un problème avec le système informatique actuel. Elle est donc capable de faire des restructurations incompatibles avec ses propres outils de travail…
Concernant les rythmes de travail des collègues des tournées de renfort O.S , il sera conservé. Il va quand même falloir que ceux-ci réapprennent une tournée pendant cette période.

Pas d'auto remplacement imposé

Il n'y aura pas d'auto remplacement imposé donc quoi qu'il se passe, quiconque refusera sera entièrement dans son droit.

Le port des recommandés en tournée

Dès lors qu'il est doté d'un cadenas, la direction préconise de les enfermer dans le caddie des tournées renfort OS. Elle assume, à cette condition, la responsabilité en cas de vol.

Sur les quartiers, lorsqu'il y a des recommandés volumineux, pour alléger la sacoche la direction prend aussi sur elle le dépôt de ces recommandés volumineux dans le caddie « pourvu qu'ils ne restent pas à la vue de tout le monde (dixit la direction) »

Les tournées à aptitude réduite

Nous avons posé le problème des tournées à aptitude réduite pour savoir quels critères les définissaient. La direction, hormis la proximité du bureau au départ de la tournée et l'éventuel rajout d'un chariot motorisé a été bien en peine de répondre. A l'évidence ce sont des tournées tellement comme les autres que l'une d'entre elle (la 2314) sur le 2ème a dû être réaménagée.

Nous avons redit notre inquiétude sur ce point : l'intensification des tournées risque de provoquer une augmentation des TMS, comme nous l'indique le rapport du médecin.

Les organigrammes de travail

L'organigramme fixant 20 mn de temps pour monter la tournée est aberrant. Selon la direction, c'est la moyenne (plus le mensonge est gros plus il a de chance de passer). Elle nous dit qu'elle regardera ce qui se passe en réalité sur les quartiers. Cela reste à prouver d'autant qu'aucun engagement de sa part n'a été réellement pris. **Le temps de pause est un droit. Nous insistons pour que tout le monde ait la possibilité de la prendre !**

La fin du J+1 – qu'est ce que cela peut bien cacher ?

Les médias ont annoncé le renoncement formel au J+1 en matière de distribution-acheminement. A nos yeux, cela justifie par avance de nouvelles coupes sombres dans les effectifs et une dégradation accrue du service rendu aux usagers. Qu'en dit la direction ?

D'après elle, cela risque d'affecter les PIC et pas les distributions. **Nous ne sommes pas dupes : cette souplesse supplémentaire dans les délais permettrait à la Poste de réduire ses effectifs.** Ce n'est pas le démenti formel affiché par la Poste qui va nous convaincre du contraire. Sans le dire ouvertement, c'est ce qu'elle se prépare pourtant à faire en ne remplaçant qu'un postier sur cinq.

Quartier(s) surchargé(s)

Sur la tournée 1421 la direction a répondu que dans l'immédiat un collègue dispensé du 2ème arrondissement sera affecté provisoirement au coupage sur ce quartier. En fait, sur cet aspect comme sur les autres la direction louvoie mais ne résout rien sur le fond tant qu'elle campe sur les effectifs qu'elle a arrêtés à la restructuration. **Tant qu'elle ne recrée pas d'emplois ce ne peut-être que du saupoudrage.**

.../...

Vous avez dit social ?

Nous avions soumis un point concernant un collègue qui avait été en contrat pro au CEDEX puis passé en CDI sur le 3ème arrondissement. Des problèmes s'en sont suivis. La direction ne les a traités que de façon disciplinaire en lui infligeant 15 jours de mise à pied sans salaire. En l'absence du médecin de prévention à ce moment-là de la réunion, notre question sur le rôle des instances sociales de la Poste a été reportée et sera abordée lors du prochain CHS-CT des 3ème et 4ème arrondissements.

Justificatifs pour percevoir la prime de transport

Outre la marque de défiance manifestée par l'employeur, nous nous sommes fait écho des réactions des collègues. Nous avons rappelé que, pour notre part, nous étions pour le remboursement intégral des frais de transport, d'autant qu'avec les problèmes de salaires que nous avons, nous sommes contraints bien souvent de nous éloigner du lieu de travail. En guise de réponse la responsable RH nous a répondu que la Poste devrait sortir une note nous rappelant qu'**à l'avenir nous devrions fournir tous les justificatifs de nos abonnements. Elle a évoqué qu'un remboursement d'un trop-payé pourrait être envisagé à l'avenir.** Autant dire que, loin de calmer le mécontentement, la direction se prépare à en rajouter. Peut-être mettra-t-elle le feu aux poudres car derrière cette question, c'est la question du salaire qui est posée.

La situation aux guichets de Paris-Louvre

Pour finir, nous nous sommes fait écho des collègues du guichet qui n'ont toujours pas obtenu, dans l'ensemble, **l'assurance de pouvoir tous rester s'ils le souhaitent aux guichets de Paris-Louvre. C'est une garantie minimale que nous avons toujours eue en tant que facteurs. Les guichets y ont droit également.** La direction nous ayant déjà entendu sur ce sujet a enregistré une fois de plus.

Construisons ensemble le Syndicat du 3ème Millénaire

Bulletin d'Adhésion

Fapt la cgt — pour le droit à la communication

Je sousigné(e), déclare adhérer à la Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications CGT
263, Rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

❑ Mme ❑ Mlle ❑ Mr NOM _____ Prénom _____
Adresse *(1)* _____
_____
Adresse Mail : _____
Bureau, Centre, Filiale, Entreprise privée *(2)* : _____
Poste ❑ Télécom ❑ Filiale ❑ Opérateur privé ❑
Grade Reclassement _____ ou Grade Reclassification _____ Classe _____ Niveau _____
Fonction _____ Indice _____
Contractuel de droit public : Grade _____ Contractuel de droit privé : Grade _____ Classe _____ Niveau _____
N° de Sécurité Sociale : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Année d'entrée aux PTT ou dans l'entreprise : _____ Date de Naissance : |_|_| jour |_|_| mois |_|_| année

A _____, le _____ Signature :

Je désire le prélèvement automatique de mes cotisations OUI ❑ NON ❑
Je désire participer à un stage d'accueil OUI ❑ NON ❑

❑ Porter une croix si nécessaire
(1) Adresse où vous désirez recevoir le Journal Fédéral Servi Gratuitement aux Adhérents - (2) Rayer la mention Inutile
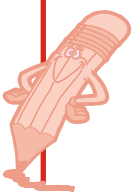
Codifications
(à remplir par le Syndicat)
Syndicat Dept :
Bureau :
Grade :
Poste ❑
Télécom ❑
Catégorie :
SG ❑
DAT ❑
Cial Gest ❑
Technique ❑
Cadres ❑
Retraités ❑
CFA/CFC/CPA ❑
DOM ❑